



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **CONCOURS INTERNE D'INGÉNIEUR DE RECHERCHE**

### **session 2026**

Le nombre de postes à pourvoir est fixé à 5.

L'épreuve orale aura lieu : **à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, à partir du 28 septembre 2026.**

#### **CONDITIONS D'ACCÈS**

Aux termes de l'article 18 du décret n° 95-370 du 6 avril 2005 modifié, ce concours est ouvert aux personnels ci-après :

- aux fonctionnaires ou agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires et magistrats ainsi qu'aux candidats en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale, appartenant à un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de niveau équivalent.

Les candidats mentionnés à l'alinéa précédent doivent justifier au 1er septembre 2026 de sept années au moins de services publics dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de niveau équivalent.

Ces concours sont également ouverts aux candidats justifiant de sept ans de services auprès d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement mentionné à l'article L325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par ledit alinéa.

#### **RÔLE DE LA RECEVABILITE DES CANDIDATURES :**

L'article L325-37 du code général de la fonction publique autorise l'administration à vérifier que les conditions requises pour concourir sont remplies après les épreuves et avant la nomination des lauréats. Le fait d'être convoqué aux épreuves, voire de figurer sur la liste d'admission ne confère juridiquement aucun droit à nomination si, après vérification, il s'avère que les conditions de candidature requises n'étaient pas réunies.

Aucune dérogation ne sera accordée aux conditions indiquées ci-dessus.